COMMISSION MOTO - REUNION DU MERCREDI 22 AVRIL 2009

Personnes présentes :

Organisme	Nom	Coordonnées
Ville de Bruxelles Cab de la Mobilité	Maud Verkindere	Tél : 02/279.45.11 Mail : maud.verkindere@brucity.be
Ville de Bruxelles Urbanisme-Architecture	Géraldine Hubrecht	Tél : 02/279.31.84 Mail : geraldine.hubrecht@brucity.be
Ville de Bruxelles Urbanisme	Patrick Pallant	Tél : 02/279.33.76 Mail : patrick.pallant@brucity.be
Fedemot	Benoit Matthys	Tél : 0475/704.504 Mail : bruxelles@fedemot.be
	Pierre-Yves Mercier	Tél : 015/31.65.62 Mail : capmoto@scarlet.be
Région Bxl-Capitale Entretien des voiries	Marc Degraer	Tél : 02/204.26.62 Mail : mdegraer@mrbc.irisnet.be
IBSR	Johan Cloetens	Tél : 02/244.15.37 Mail : johan.cloetens@ibsr.be

Excusés :

Ville de Bruxelles Echevin de la Mobilité	Christian Ceux	
ADDRM	Steve Coeymans	Tél : 0475/82.26.21 Mail : addrm@skynet.be
	Marleen Renoy	Tél : 0477/75.61.97 Mail : roger.renoy@skynet.be
IBSR	Benoît Dupriez	Tél : 02/244.15.07 Mail : benoit.dupriez@ibsr.be
Ville de Bruxelles Urbanisme-Architecture	Omelko Adam	Tél : 02/279.29.97 Mail : adam.omelko@brucity.be

Approbation du précédent pv

Le pv est approuvé, moyennant quelques remarques émises par la Fedemot. Le pv corrigé sera retransmis aux membres de la commission.

Stationnement moto

Le département Travaux de Voirie a placé à titre de test le mobilier relatif au stationnement moto bd Anspach en face du bâtiment Fortis : 5 épingles + demi-lunes.
Après visite sur place, il est constaté que :
- les demi-lunes font perdre 40 cm ; l'avant des motos empiète sur la voirie ce qui est dangereux pour les motos mais aussi problématique pour l'entretien de filets d'eau
- l'arrière des motos n'empiète pas beaucoup sur le trottoir
- les épingles permettent de se distinguer des U pour les vélos, peuvent être utilisées par ceux qui attachent leur moto et font office de potelet pour empêcher le stationnement voiture mais elles sont mal placées pour permettre un attachement aisé
- il y a lieu de parfaire les finitions : enlever le lit de sable
- la bordure côté voirie est assez haute, ce qui rend la manœuvre de stationnement difficile, la plupart des motocyclistes arriveront en marche avant par le trottoir

Il est proposé :

- de supprimer les demi-lunes
- de déplacer les épingles avec l'extrémité de celles-ci au même niveau que les potelets, en maintenant l'orientation à 45°.
- de placer certaines épingles à une inter-distance de 3m (en plaçant la 1ère épingle près du feu tricolore) et d'autres à 1m50. En fonction de l'usage pratiqué, l'inter-distance pourra être revue
- d'ajouter des bandes réfléchissantes sur les épingles pour que ce mobilier soit vu la nuit
- les marquages au sol ne semblent pas nécessaires
- prévoir des potelets aux extrémités des zones de stationnement pour éviter l'empiètement des voitures

Concernant le choix des emplacements, il faut privilégier les voiries calmes pour que les manœuvres puissent se faire sans danger. Sur les grands boulevards, comme le bd Anspach, prévoir un emplacement avant les feux tricolores est judicieux.
Il faut bien distinguer les emplacements motos et vélos.

Monsieur Matthys propose que les utilisateurs de ce mobilier puissent faire part de leurs remarques.

→ Le département Travaux de Voirie adaptera le mobilier comme proposé ci-dessus et aménagera la zone de stationnement rue du Midi
→ Les associations motos seront mises au courant quand les changements seront faits
→ Toutes les remarques peuvent être transmises via mail : commissionmoto@brucity.be
Une info sera ajoutée sur le site internet de la Ville et un document invitant les utilisateurs à donner leur avis sera mis sur les motos la 1ère semaine quand les changements seront faits.
→ Lors de la prochaine réunion, nous réexaminerons les prochains emplacements à aménager sur base de la liste qui avait été discutée en novembre 2007

Divers

- Il est demandé d'ajouter le lien vers le MCC sur le site de la Ville de Bruxelles

- La balade organisée pour le personnel est confirmée le 13 mai. Les autres communes n'ont pas été invitées cette année vu les élections mais le seront l'année prochaine.
  Des équipements peuvent être fournis à 10 personnes qui souhaitent être passagers pour cette balade.

- En 2010, une journée de formation à Nivelles pourrait être organisée, comme ce fut le cas lors des années précédentes. Il ne faut pas tarder pour fixer une date.
  → Mme Hubrecht se renseigne auprès du cabinet et se coordonnera avec Mr Pallant pour l'organisation de cette formation.

- Les demandes de réparation de voiries peuvent être transmises via l'adresse commissionmoto@brucity.be, boîte gérée par Géraldine Hubrecht qui transmettra les demandes aux bons services.
  Une info dans ce sens sera ajoutée sur le site internet, rubrique moto

- Les associations sont demandeuses d'un sponsoring, par exemple dans le cadre des formations données dans les écoles. Quelle aide peut fournir la Ville ?
  → Il n'y a pas de budget prévu. Une demande officielle peut être transmise au Collège des Bourgmestre et Echevins.

La prochaine réunion fixée au **mercredi 30 septembre 2009**